



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté

**modifiant l'arrêté du 8 juin fixant la composition du jury du concours externe sur titres
d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre de la
session 2026**

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-8 du 4 janvier 2006 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2008 modifié fixant les modalités du concours externe sur titres d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours externe sur titres d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement et fixant le nombre de places offertes,

Vu l'arrêté du 8 juin 2026 fixant la composition du jury du concours externe sur titres d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre de la session 2026

Arrête

Article 1^{er}

La composition du jury du concours externe sur titres d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement organisé au titre de la session 2026 est modifiée comme suit :

Madame Florence AILLERY, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (MAASA) empêchée, est remplacée par Madame Saoussen JOUDAR, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement (Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique).

Le reste sans changement.

Article 2

La cheffe du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 juillet 2026.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de
souveraineté alimentaire,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef du bureau des concours et
des examens professionnels


Morgan LHOMER